

Il y a quelques années, une négociation avait été engagée par la direction de Manpower pour mettre en place le télétravail.

La **CGT Manpower** avait apporté à la direction un projet d'accord « clé en main » avec les demandes et revendications que certain.e.s d'entre vous nous avaient fait remonter.

Mais qu'elle n'a pas été notre surprise lorsque la direction nous a annoncé que cet accord sur le télétravail ne concernerait QUE le siège social car c'était impossible à mettre en place :

- Dans les agences
- Dans les Centres de Services
- Sur les plateaux DR et autres plateaux formation

L'une des raisons invoquées était l'informatique qui ne pourrait pas « suivre ».

Or la crise sanitaire du Covid-19 a changé la donne. Et ce sont toutes et tous les salarié.e.s permanent.e.s qui se sont retrouvé.e.s en télétravail, contraint.e.s et forcé.e.s.

Ce télétravail, vous l'avez plus ou moins bien vécu selon divers critères :

- Votre situation familiale (enfants en bas âge)
- Equipement internet à domicile (zone blanche ou difficultés d'accès à internet)
- Manque de contact avec vos collègues
- Augmentation du travail avec non-respect des horaires
- Sollicitation de la hiérarchie en dehors des horaires habituels de travail
- Etc.

À l'heure où la direction nous laisse entendre qu'une nouvelle négociation va s'ouvrir sur ce thème, la **CGT Manpower** sera comme à son habitude votre porte-parole.

Nous ferons remonter :

- Vos revendications
- Les éléments importants pour vous
- L'organisation que vous souhaitez
- Etc.

C'est pour cela que nous vous engageons à répondre à notre questionnaire en ligne sur notre site internet :

www.manpower.cgt.fr

Ce questionnaire sera anonyme ou non. Si vous nous laissez vos coordonnées nous vous ferons parvenir régulièrement des newsletters d'information. Et de toute façon les réponses que vous nous apporterez resteront totalement anonymes. Nous voulons faire remonter à la direction tous vos retours d'expérience sur ce télétravail afin que, si demain, il est mis en place, ce soit dans les meilleures conditions possible.

Si vous le souhaitez, nous pouvons vous envoyer le projet d'accord Télétravail que la **CGT Manpower** avait apporté à la direction en juin 2019. Il vous suffit simplement de nous faire un mail à : cgtmanpower@gmail.com et nous vous le ferons parvenir.

La **CGT Manpower**, votre 1^{er} syndicat dans l'entreprise se bat pour défendre le droit de TOUTES et TOUS les salarié.e.s. que vous soyez :

- Permanent.e.s – Intérimaires – CDI intérimaire
- Employé.e.s – Assimilé.e.s cadre – Cadres

**Individuellement nous n'arrivons à rien
Collectivement nous pouvons faire... BIEN PLUS**

Alors simple sympathisant.e ou militant.e ? Syndiquez-vous à la **CGT Manpower**

TICKETS RESTAURANT

Depuis plusieurs années, la direction n'a de cesse lors des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) d'essayer de passer à la carte Tickets Restaurant au lieu des tickets « papier » tels que nous les utilisons actuellement.

Bon nombre d'entre vous nous ont répété, et ce chaque année, à quel point ils/elles étaient attaché.e.s aux Tickets Restaurant papier. Et voici les raisons évoqué.e.s par nos collègues :

Avec les Tickets Restaurant papier :

- Possibilité de faire ses courses au-delà des 19 € journalier (certains commerçants ou moyennes surfaces acceptent + de 2 Tickets Restaurant)
- Possibilité de « s'offrir » un restaurant en famille ou en couple, en payant la moitié ou une partie de la note en Tickets Restaurant
- Cumul des Tickets Restaurant pour les congés d'été
- Possibilité de donner des Tickets Restaurant aux enfants pour qu'ils puissent se restaurer en dehors du collège ou du lycée certains jours
- Etc.

Cette liste n'est pas exhaustive car elle serait trop longue.

Donc grâce à l'opiniâtreté de la **CGT Manpower**, nous avons conservé ces Tickets Restaurant papier depuis plusieurs années.

Nous vous l'avons dit, ce n'est pas la 1^{ère} année que la direction tente de passer à la carte. Tout cela pour une question d'économies : la carte coûterait beaucoup moins cher à la direction.

C'est pourquoi, en contrepartie, la **CGT Manpower** avait demandé à la direction si elle était prête à augmenter la

part patronale des Tickets Restaurant et/ou à augmenter le prix du Ticket Restaurant, sans que cela n'ait un coup supplémentaire pour les salarié.e.s.

Malheureusement, la crise du Covid-19 a interrompu cette négociation qui devrait reprendre en septembre.

Pourtant, cela n'a pas empêché la direction de passer « au dessus » des Organisations Syndicales et de faire un mail à toutes et tous les salarié.e.s permanent.e.s leur demandant s'ils/elles souhaitaient, ou non, passer à la carte Tickets Restaurant.

Et cela bien sûr, **sans aucune compensation financière**.

Ainsi toutes les économies engendrées par la direction arriveront directement sur les « comptes » de l'entreprise et rien pour votre RN d'agence ni pour vous !

En dehors du fait que la direction s'exonère d'en parler avec les Représentant.e.s du Personnel que VOUS avez élu.e.s en décembre 2019, elle ne cherche qu'à gagner sur tous les tableaux et sur « votre dos ».

C'est pourquoi nous souhaiterions obtenir votre avis et vos souhaits pour ces Tickets Restaurant.

Faites un mail à cgtmanpower@gmail.com en nous disant si vous souhaitez :

- oui ou non passer à la carte Tickets Restaurant
- avec ou sans augmentation de la part patronale
- avec ou sans augmentation de la part salariale

Bien évidemment, et comme à notre habitude, vos réponses resteront TOTALEMENT confidentielles !

N'hésitez pas à nous rejoindre

Bulletin à renvoyer à : **Syndicat CGT Manpower** - 261 rue de Paris - 93100 Montreuil accompagné du règlement de cotisation (1% de votre salaire net avec un minimum de 11 € mensuel). N'oubliez pas de joindre votre RIB.

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Mobile Email

Matricule Profession / niveau

Agence Manpower Date de naissance / /

Montant cotisation mensuel Date de prélèvement souhaitée

Signature

A noter : 66 % du montant de votre cotisation sera déduit de vos impôts sur le revenu. Soit au final un montant de 3.66 € mensuel après déduction (pour une cotisation de 11 €). Et si vous n'êtes pas imposable, cela vous donnera droit à un crédit d'impôt.